

Cote du document: EB 2021/133/R.25
Point de l'ordre du jour: 16 a)
Date: 13 août 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Affectation de ressources du programme de dons ordinaires du FIDA en faveur du Mécanisme du Fonds pour l'action climatique

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Jyotsna Puri

Directrice

Division environnement, climat, genre et inclusion sociale

téléphone: +393316235485

courriel: j.puri@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe

Gouvernance institutionnelle

et relations avec les États

membres

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session
Rome, 13-16 septembre 2021

Pour: **Approbation**

Table des matières

I.	Contexte et justification	1
II.	Renforcement des ambitions du FIDA en matière d'action climatique	2
III.	Expérience du FIDA en matière de financement de l'action climatique	3
IV.	Financement du Mécanisme du FIDA pour l'action climatique	4
V.	Utilisation des ressources	5

Annexes

- I. Budget estimé relatif aux coûts du FIDA pour le financement de l'action climatique
- II. Résumé des pratiques d'autres institutions

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la mobilisation de 10 millions d'USD sur le programme de dons ordinaires de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) pour financer et mettre en œuvre le Mécanisme du FIDA pour l'action climatique.

I. Contexte et justification

1. La dégradation des ressources naturelles et les changements climatiques menacent la viabilité des petits exploitants agricoles, des pêcheurs, des forestiers et des producteurs ruraux du monde entier. D'après les données de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'année 2020 est l'une des trois années les plus chaudes enregistrées à ce jour, avec une température mondiale moyenne de 1,2 °C supérieure aux niveaux préindustriels (1850-1900)¹. La fréquence et l'intensité croissantes des événements climatiques extrêmes provoquent des dommages à grande échelle sur les plans biophysique, social et économique, ainsi que des décès. En milieu rural, l'accès aux terres fertiles et à l'eau salubre devient de plus en plus difficile pour de nombreux petits exploitants agricoles en raison de la concurrence accrue pour des ressources en diminution. Les populations rurales pauvres sont de plus en plus vulnérables, et leurs revenus et leur qualité de vie diminuent. On estime que 720 à 811 millions de personnes ont souffert de la faim en 2020, soit nettement plus qu'en 2019². Les variations climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes sont les principaux facteurs d'insécurité alimentaire, de faim et de malnutrition. Selon les projections climatiques actuelles, la crise liée à l'insécurité alimentaire va s'intensifier, et l'objectif de développement durable n° 2 (faim zéro), et les cibles associées pour 2030 ne seront pas atteints.
2. En réponse à cette menace croissante, les États renforcent leur action climatique et accroissent leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris. La demande des pays en matière d'investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets est en augmentation – une tendance qui devrait se poursuivre. Les investissements en faveur d'une agriculture résiliente face aux changements climatiques sont essentiels, étant donné que 21 à 37% de toutes les émissions de gaz à effet de serre sont imputables aux systèmes alimentaires et que les petites exploitations (de moins de 2 hectares) représentent 84% de la totalité des exploitations dans le monde et produisent environ 35% des aliments consommés au niveau mondial³.
3. Des investissements ciblés dans les systèmes agricoles à petite échelle peuvent renforcer considérablement la lutte contre les changements climatiques. Les petits exploitants agricoles dépendent fortement de leurs terres et des écosystèmes pour préserver leurs moyens d'existence, et sont les gardiens des ressources naturelles. Les investissements dans des interventions durables et tenant compte des

¹ OMM, « 2020 est l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées », numéro de communiqué de presse: 14012021 (janvier 2021). <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/2020-est-l%E2%80%99une-des-trois-ann%C3%A9es-les-plus-chaudes-jamais-enregistr%C3%A9es>.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FIDA, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2021, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021, Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*, FAO, Rome. <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb5409fr>.

³ Lowder, S. K., Sánchez, M. V. et Bertini, R., 2021, « Which farms feed the world and has farmland become more concentrated? », in *World Development*, vol. 142, n° 105455. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X2100067X - b0065>.

changements climatiques dans ce secteur amélioreront la résilience face à ces changements et auront des effets positifs en matière de durabilité, de productivité et de rentabilité⁴. Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres⁵, chaque dollar investi dans la résilience face aux changements climatiques a un taux de rendement supérieur aux investissements dans les actions humanitaires dans un rapport de 1 à 6⁶. Les investissements en matière de résilience face aux changements climatiques ont généralement un rapport coût-avantages élevé.

4. Le Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028⁷ rend compte de cette nécessité d'associer les petits agriculteurs à la lutte contre les changements climatiques. Le pilier 6 du plan vise directement à améliorer les systèmes alimentaires durables en s'attaquant à la question des changements climatiques et en donnant aux petits agriculteurs les moyens de devenir des agents essentiels du changement, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 2, 12, 13, 14 et 15. En conséquence, des pressions croissantes s'exercent au niveau des pays en vue d'axer les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sur les petites exploitations agricoles.
5. Malgré cette demande généralisée des pays en faveur de mesures d'atténuation et d'adaptation, le FIDA constate que seulement 1,7% des flux internationaux de financement climatique ciblent l'agriculture à petite échelle⁸. Il est évident que les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure nécessitent un financement climatique accru pour respecter les exigences des engagements nationaux renforcés et répondre aux besoins du secteur rural.

II. Renforcement des ambitions du FIDA en matière d'action climatique

6. En 2019, le FIDA a publié sa Stratégie et son plan d'action dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques 2019-2025⁹ afin de tenir compte de son niveau d'ambition accru face à la menace croissante que représentent les changements climatiques. L'approche actuelle s'appuie sur les progrès substantiels réalisés dans le cadre du programme de prêts et dons en vue d'intégrer les questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques dans les investissements et les programmes. En plus de la mise à jour de ses Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) et de ses engagements en faveur de la prise en compte systématique de ces enjeux, le FIDA a augmenté ses cibles de financement de l'action climatique dans le cadre du programme de prêts et dons. Au cours de la période de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), 40% du programme de prêts et dons devrait être axé sur le climat (contre 25% durant FIDA11), et 90% de tous les projets devraient obtenir à leur achèvement une note environnementale et climatique d'au moins quatre (sur six)¹⁰. Cette évolution traduit l'importance accordée aux questions environnementales et climatiques en tant que thématique transversale majeure, et met en évidence une augmentation significative de l'engagement du FIDA dans la lutte contre les changements climatiques et la réduction de leur impact négatif sur les systèmes agricoles à petite échelle.

⁴ Swiderska, K., Argumedo, A., Song, Y., Rastogi, A., Guring, N. et Wekesa, C., 2018, *SDG2: Achieving Food Security, Sustainability and Resilience Using Genetic Diversity and Indigenous Knowledge*. <http://pubs.iied.org/17410IIED/>.

⁵ <https://www.un.org/press/en/2019/sqsm19807.doc.htm>.

⁶ https://www.fema.gov/sites/default/files/2020-07/fema_ms2_interim_report_2017.pdf.

⁷ <http://www.fao.org/3/ca4672fr/ca4672fr.pdf>.

⁸ <https://www.ifad.org/fr/web/knowledge/-/analyse-du-d%C3%A9ficit-de-financement-climatique-pour-la-petite-agriculture>.

⁹ <https://www.ifad.org/fr/-/strat%C3%A9gie-et-plan-d-action-du-fida-dans-le-domaine-de-l-environnement-et-des-changements-climatiques-2019-2025>.

¹⁰ <https://webapps.ifad.org/members/repl/12/02/docs/french/IFAD12-2-R-3-Rev-2.pdf?attach=1>.

7. Dans le droit fil de l'ambition globale du FIDA en matière de financement de l'action climatique, la Division environnement, climat, genre et inclusion sociale a renforcé sa collaboration avec les bailleurs de fonds multilatéraux dans ce domaine, notamment le Fonds vert pour le climat, principal pourvoyeur multilatéral de fonds pour l'action climatique dans les pays en développement. En tant qu'entité accréditée par le Fonds vert pour le climat, le FIDA a accès à des ressources de prêt en faveur de l'action climatique dépassant 250 millions d'USD. Ce chiffre est bien plus élevé que les ressources généralement modestes et axées sur les dons spécifiques aux mesures d'adaptation accordées par d'autres donateurs jusqu'à présent. De plus, ces ressources permettent d'appuyer des mécanismes de financement novateurs, écologiques et à faibles émissions, capables de soutenir des interventions climatiques nationales et régionales à grande échelle et susceptibles d'entraîner un changement de paradigme. Grâce à cet accès, et en réponse aux demandes importantes des pays en matière de financement climatique, le FIDA a élaboré une ambitieuse réserve de projets axés sur les clients et ciblant les ressources du Fonds vert pour le climat, dont le montant total se situe actuellement entre 1,5 et 2,0 milliards d'USD¹¹. L'exécution de ces projets permettra d'accroître les flux de financement de l'action climatique destinés aux États et aux partenaires nationaux et d'augmenter leurs capacités de gestion de projets axés sur le climat grâce à l'assistance technique du FIDA au stade de la conception et de l'exécution, tout en contribuant aux CDN et en renforçant les capacités des pays à long terme.

III. Expérience du FIDA en matière de financement de l'action climatique

8. Il ressort de l'expérience du FIDA que la conception des projets du Fonds vert pour le climat est coûteuse, jusqu'à 400 000 USD de plus par projet, pour les raisons exposées ci-dessous. À la différence des autres donateurs multilatéraux, le Fonds vert pour le climat ne prévoit pas de ressources destinées à l'élaboration des projets et ne permet pas d'utiliser les frais de gestion pour couvrir les coûts de conception¹². Les coûts supplémentaires liés à l'élaboration des projets dépassent de loin les ressources disponibles au titre du budget administratif destinées à couvrir les coûts d'exécution des projets.
9. Dans l'ensemble, la conception et la supervision des projets de financement de l'action climatique financés par des fonds supplémentaires, bien qu'essentielles à la réalisation des cibles et des ambitions stratégiques du FIDA, représentent une lourde charge. En tant que donateur hautement compétitif, le Fonds vert pour le climat exige des normes différentes en matière de contributions techniques et fiduciaires et de diligence raisonnable. Il dispose également d'un système d'examen à cinq niveaux qui culmine avec l'examen effectué par un groupe consultatif technique indépendant. Au cours de ce processus d'examen, le FIDA est censé fournir des évaluations détaillées de l'impact climatique, environnemental et social, une analyse des tendances climatiques historiques et d'autres variables à très haute résolution, des analyses économiques et financières (y compris le calcul du coût des biens non marchands dans de nombreux cas) et une diligence raisonnable des organismes d'exécution. Celles-ci diffèrent des exigences et des pratiques standard actuelles du FIDA, et ont nécessité de recruter des services de conseil coûteux et hautement techniques. Il s'écoule généralement entre 20 et 24 mois entre le début d'un projet d'investissement du Fonds vert pour le climat et son approbation par le conseil d'administration de celui-ci. Outre la conception et la supervision des projets, la mise en place de systèmes de vérification et le suivi de l'impact des investissements impliquent également des coûts supplémentaires. De plus, la supervision et la mise en œuvre efficaces et efficientes des portefeuilles de

¹¹ Ce chiffre ne comprend pas le cofinancement du FIDA ou d'autres donateurs et contributeurs.

¹² <https://www.greenclimate.fund/document/general-principles-and-indicative-list-eligible-costs-covered-under-gcf-fees-and-project>.

financement de l'action climatique supposent l'utilisation de méthodes et de systèmes informatiques spécialisés dont le FIDA ne dispose pas actuellement et qu'il a externalisés selon les besoins, ce qui entraîne des coûts élevés. Les coûts supplémentaires (c'est-à-dire au-delà des coûts ordinaires du programme de prêts et dons) sont liés à la gestion du portefeuille, aux frais juridiques, à la gestion des données, au maintien des relations avec les donateurs, et à l'évaluation et la mise à jour continues des normes fiduciaires.

10. En résumé, pour que le FIDA puisse atteindre son objectif d'accroître l'effet de levier auprès du Fonds vert pour le climat et d'autres bailleurs de fonds dans le domaine du climat, ce qui peut à son tour contribuer à l'exécution de son programme de prêts et dons et répondre aux besoins des pays, il doit renforcer ses capacités opérationnelles et techniques et mettre en place de nouveaux systèmes.

IV. Financement du Mécanisme du FIDA pour l'action climatique

11. Dans ce contexte, et en réponse aux demandes et attentes croissantes des États membres en matière de financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, la direction a créé le Mécanisme du FIDA pour l'action climatique. Le Mécanisme vise à atteindre les objectifs généraux suivants:
 - a. **Objectif 1:** accroître les ressources grâce auxquelles le FIDA peut concevoir et exécuter des projets de financement de l'action climatique de grande qualité, durables et solides (et, dans le même temps, renforcer le rôle de chef de file et la crédibilité du FIDA en matière de financement de l'action climatique aux niveaux international, régional et national, notamment en lien avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques);
 - b. **Objectif 2:** renforcer les capacités institutionnelles du FIDA en vue d'accroître l'impact des investissements FIDA/Fonds vert pour le climat, et contribuer au développement des capacités nationales de gestion des investissements en faveur de la résilience face aux changements climatiques;
 - c. **Objectif 3:** renforcer les capacités techniques, les outils et les systèmes de gestion du FIDA en matière de lutte contre les changements climatiques.
12. Le Mécanisme sera financé au titre du programme de dons ordinaires de FIDA¹¹ et géré comme un dispositif distinct. Il se conformera aux processus existants établis aux fins du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres et le Programme de participation du secteur privé au financement, de manière à éviter la mise en place de nouveaux canaux de communication¹³. Le Mécanisme du FIDA pour l'action climatique se distingue de ces deux dispositifs en ce sens que les ressources ne seront pas affectées au financement de projets particuliers, mais serviront principalement à renforcer les capacités de mobilisation de financements supplémentaires en faveur de l'action climatique du FIDA, principalement au profit des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
13. À la faveur de la création du Mécanisme, le FIDA sera mieux à même: i) d'exécuter son portefeuille renforcé de fonds supplémentaires en faveur de l'action climatique¹⁴; ii) de réaliser des progrès concrets en vue de combler l'important déficit de financement de l'action climatique dans les pays en développement au profit des petites exploitations agricoles. Il est important de noter que la mise en

¹³ Le Mécanisme pour l'action climatique sera cloisonné en matière de comptabilité, d'établissement de rapports et de budgétisation. Les rapports financiers seront présentés dans un appendice des états financiers consolidés, qui sont soumis à un audit annuel du commissaire aux comptes du FIDA et présentés chaque année au Conseil d'administration.

¹⁴ Des synergies seront créées avec le programme de prêts et dons du FIDA, et les leçons apprises contribueront à renforcer le programme de travail global du Fonds en matière d'action climatique.

place de dispositifs ou de mécanismes financiers propres au financement de l'action climatique est une pratique courante dans d'autres organismes multilatéraux de développement (voir annexe II).

V. Utilisation des ressources

14. En tenant compte des capacités existantes et du renforcement institutionnel nécessaire (personnel, formation, consultants, informatique, résultats, audit, systèmes juridiques, systèmes d'information financière, etc.), le FIDA prévoit de soumettre entre 20 et 25 projets au Fonds vert pour le climat pendant la période 2022-2027. La réalisation de cette réserve de projets contribuera à l'effet de levier du programme de prêts et dons du FIDA, qui pourrait permettre d'obtenir un financement supplémentaire de 1,5 à 2,0 milliards d'USD de la part du Fonds vert pour le climat, tout en représentant environ 20% du programme de travail total du FIDA. L'investissement de 10 millions d'USD dans les ressources disponibles sous forme de dons au titre de FIDA11 permettra donc de mobiliser d'importantes ressources du Fonds vert pour le climat, conformément à l'orientation selon laquelle les ressources sous forme de dons devraient contribuer à mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de l'adaptation aux changements climatiques auprès du Fonds vert pour le climat et d'autres sources (note d'orientation stratégique relative aux dons du FIDA pour la période 2019-2021).
15. Compte tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver l'engagement de 10 millions d'USD provenant de l'allocation au titre de FIDA11 et destinée au programme de dons ordinaires pour financer et rendre opérationnel le Mécanisme pour l'action climatique. Ces fonds seront inscrits sur une ligne budgétaire distincte et utilisés comme indiqué à l'annexe I ci-dessous. En plus de répondre aux ambitions supplémentaires du FIDA en matière de financement de l'action climatique pour la période 2022-2027, cela permettra de disposer du temps de lancement et de préparation nécessaire afin de respecter les engagements pris au titre de FIDA12 ainsi que ceux figurant dans la Stratégie et le plan d'action du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques 2019-2025. À la fin de cette période, une évaluation du Mécanisme sera réalisée en vue de la phase suivante¹⁵.

¹⁵ Il convient de noter que le Fonds vert pour le climat limite l'utilisation de ses frais aux activités de supervision et d'exécution spécifiques à un projet menées par une entité accréditée. Bien que le Fonds vert pour le climat ne soit pas actuellement en train de se pencher sur la question, s'il devait à l'avenir réviser sa politique pour y inclure les activités de conception, la direction du FIDA en informera le Conseil d'administration en temps opportun afin d'aborder les implications potentielles concernant le Mécanisme.

Budget estimé relatif aux coûts du FIDA pour le financement de l'action climatique

1. Cette annexe présente le budget estimé en vue de financer l'action climatique du FIDA, selon un exercice de calcul détaillé des coûts réalisé au début de l'année 2021.

Tableau 1

Coûts du financement de l'action climatique (2022-2027)¹⁶
(En millions d'USD)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Total</i>
Financement nécessaire	
Coûts de conception	9,5
Activités au niveau du portefeuille et coûts ponctuels	3,0
Sous-total (1)	12,5
Financement sécurisé¹⁷	
Approbation par un vote par correspondance concernant la couverture des conceptions en 2021	1,2
Ressources relatives au mécanisme d'élaboration de projets du Fonds vert pour le climat	1,3
Sous-total (2)	2,5
Total	
Total requis (1)	12,5
Total garanti (2)	2,5
Total du déficit de financement (1) – (2)	10

2. Le Mécanisme pour l'action climatique ciblera les principales catégories de coûts associées à l'exécution et à la gestion du portefeuille supplémentaire de financement de l'action climatique du FIDA: tout d'abord, les coûts supplémentaires de conception des projets, puis les services généraux, les activités au niveau du portefeuille et les coûts ponctuels. Les dépenses couvertes par le Mécanisme comprendront celles qui ne peuvent pas être couvertes par les frais du Fonds vert pour le climat. Les coûts couverts par le Mécanisme comprennent:

- i) **Coûts directs:** dépenses qui sont engagées uniquement aux fins des activités de conception de projet considérées comme supplémentaires et qui sont directement imputables à ces activités. Les dépenses admissibles au titre des coûts directs peuvent être regroupées en deux catégories:
- a) **Frais de consultants:** études, assistance technique et autres services de conseil réalisés dans le cadre de la conception des projets du Fonds vert pour le climat ou des services généraux par des consultants

¹⁶ Le budget présenté ne comprend pas les coûts qui peuvent être couverts par la politique relative aux frais du Fonds vert pour le climat. Les coûts présentés dans le tableau 1 concernent expressément les coûts supplémentaires engagés par le FIDA au titre du développement de la réserve de fonds supplémentaires et de la gestion au niveau du portefeuille, qui ne peuvent être récupérés sur les frais du Fonds vert pour le climat ou financés sur les budgets administratifs du FIDA. L'utilisation de ces ressources est donc complémentaire à l'utilisation des frais de gestion du Fonds vert pour le climat et couvre les coûts qui ne sont pas recouvrables auprès de celui-ci.

¹⁷ Le financement garanti représenté ici tient compte des ressources déjà sécurisées en dehors du Mécanisme à ce jour. Il convient de noter ici que les fonds du mécanisme d'élaboration de projets du Fonds vert pour le climat sont destinés aux entités à accès direct; cependant, dans le cas de l'Initiative pour la finance verte inclusive (IGREENFIN), une exception a été faite pour le FIDA en raison d'une forte pression politique visant à faire avancer rapidement le programme pour l'aligner sur l'accélérateur français de la Grande Muraille verte.

internationaux et/ou nationaux. Il s'agit également d'effectuer des projections d'émissions de gaz à effet de serre, d'élaborer des exposés clairs concernant l'action climatique (notamment en examinant des valeurs non marchandes dans les analyses économiques et financières, en menant des consultations auprès des parties prenantes, en produisant des analyses de vulnérabilité et en menant des évaluations des risques climatiques), d'établir des études de faisabilité financière visant de nouveaux marchés, et d'effectuer des vérifications préalables dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ils peuvent également inclure les coûts de conception relatifs à d'autres fonds supplémentaires tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds pour l'adaptation lorsqu'ils ne sont pas couverts par les frais d'agence.

- b) **Salaires, traitements et indemnités:** recrutement de personnel supplémentaire chargé de la conception des projets du Fonds vert pour le climat, de la gestion du portefeuille du Fonds vert pour le climat ou des services généraux liés au Fonds vert pour le climat ou au Mécanisme pour l'action climatique, et prise en charge des coûts supplémentaires liés à d'autres organismes tels que le Fonds pour l'adaptation et le FEM, qui sont susceptibles de ne pas être couverts et s'ajoutent aux coûts du programme de prêts et dons¹⁸.
- ii) **Coûts indirects:** coûts supplémentaires liés aux services administratifs, aux dépenses de bureau et aux services publics nécessaires à l'exécution et à la gestion du Mécanisme. Il s'agit notamment des coûts liés à l'examen de la politique financière, à l'audit des comptes selon les exigences des organismes, à la gestion financière distincte, aux exigences juridiques et aux rapports.

¹⁸ Bien que les coûts directs soient principalement liés aux services de consultants en matière de conception et aux coûts ponctuels liés à la conception, quelques postes de personnel seront financés au titre du Mécanisme afin de garantir que le FIDA renforce et conserve les capacités internes à long terme. L'action du Fonds vert pour le climat est très compétitive et les approches institutionnelles basées sur des consultants sont sujettes à une forte rotation et, par conséquent, à des incertitudes et à une variabilité de la qualité, ce qui, en tant que stratégie à long terme, n'est pas propice au renforcement de l'impact et de l'efficacité du FIDA dans le domaine du financement de l'action climatique.

Résumé des pratiques d'autres institutions

1. D'autres organismes accrédités ont constitué leurs portefeuilles à partir d'une utilisation mixte de commissions supplémentaires (Fonds pour l'adaptation et FEM), à partir de leurs propres ressources et en mobilisant une assistance technique supplémentaire. La Banque asiatique de développement, par exemple, a sollicité une assistance technique pour appuyer la conception des projets du Fonds vert pour le climat auprès de son propre fonds de lutte contre les changements climatiques (provenant des parts du produit des remboursements de prêts à la Banque), de son propre fonds spécial d'assistance technique et d'autres donateurs tels que le Fonds nordique de développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est appuyé sur son expertise en matière de financement du FEM et du Fonds pour l'adaptation afin d'améliorer la qualité de la conception des projets du Fonds vert pour le climat, en plus de mobiliser le soutien de donateurs supplémentaires grâce à ses bureaux régionaux. Le Fonds mondial pour la nature a obtenu l'approbation de son Conseil d'administration concernant le recrutement de trois experts à plein temps financés par le Fonds vert pour le climat. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déclaré avoir investi des ressources de base dans le démarrage de son portefeuille relatif au Fonds vert pour le climat.
2. Toutes les organisations ont pré-investi dans le recrutement de personnel dédié au Fonds vert pour le climat dans les domaines suivants:
 - **FAO:** L'unité du Fonds vert pour le climat au siège est composée de 13 personnes: quatre employés, dont un D-1, un P-3, un P-1 et un agent des services généraux, et neuf consultants, répartis entre quatre régions. L'équipe du FEM au siège est distincte et dirigée par un autre D-1.
 - **PNUD:** Les projets du Fonds vert pour le climat, du FEM et du Fonds pour l'adaptation sont gérés par la même équipe, dirigée par un D-1, appuyée par trois P-6 spécialisés dans l'adaptation, l'atténuation et la foresterie, ainsi que par un juriste, deux spécialistes des garanties, un spécialiste de la communication, un spécialiste des finances et quatre à cinq membres du personnel administratif et d'appui. En outre, chaque pôle régional compte un chef d'équipe régional chargé des questions environnementales (D-1) et une dizaine de conseillers techniques régionaux (niveau P-4 ou P-5) par région. Chaque bureau de pays compte son propre responsable environnement et climat qui se consacre expressément à ces fonds (équivalent P-3 ou P-4).